

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2018

Le 09 octobre 2018 à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2017

Présents Mmes COATTRENEC, DALLEs, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE PELLET, ROUDET, TROUILLOUD,

Pouvoir : Mrs ARMAND donne pouvoir à Mme COATTRENEC, VERGUIN donne pouvoir à Mme MARRANT

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2018 est approuvé.

Modification de l'ordre du jour : néant

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Mme MOSCA Marie Christine - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 59/2018 : Contrat de cession du spectacle "Celtic Hangover"

Décision 60/2018 : Convention d'utilisation de la structure artificielle d'escalade - Escalade Voiron Alpinisme

Décision 61/2018 : Lot n°2 chauffage MAPA réhabilitation thermique de l'accueil - secrétariat au RDC de la Mairie

Décision 62/2018 : MAPA réalisation d'une enceinte multisports

Décision 63/2018 : Convention d'occupation précaire - Logement de l'ancienne gare Michel MARNET

Décision 64/2018 : MAPA extension de la crèche

Décision 65/2018 : Convention d'occupation précaire de la grande salle du gymnase - Lycée la Martellière

Délibération N° 85/2018 :**MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE
AMENAGEMENT D'UN ALTERNAT DE CIRCULATION
PAR FEUX TRICOLORES SUR LES RD 520 ET RD 49A
ENTRE LA MAIRIE ET L'EGLISE**

Vu l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, des travaux seront réalisés selon plusieurs phases.

L'aménagement d'un alternat de circulation fait partie de cette opération.

Le marché public est attribué à COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE pour un montant de 93 456,80 € HT soit 112 148,16 € TTC.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 86/2018 :**MARCHE D'ASSURANCES A PROCEDURE ADAPTEE
DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE, FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES
STATUTAIRES**

Vu l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016,

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de renouveler les contrats d'assurances de la commune. La durée de ce marché à procédure adaptée est de quatre ans.

Le marché public est composé de quatre lots. Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les sociétés d'assurances suivantes :

- La SMACL pour le lot N°1 dommages aux biens. La prime provisionnelle est de 3408,00 € TTC/an ;
- La SMACL pour le lot n°2 responsabilité civile. La prime provisionnelle est de 1418,00 € TTC/an ;
- La SMACL pour le lot N°3 flotte automobile. La prime provisionnelle est de 1918,00 € TTC/an ;
- GROUPAMA pour le lot N°4 risques statutaires. La prime provisionnelle est de 19 230,00 € TTC/an.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 87/2018**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE
MIS EN PLACE PAR LE PAYS VOIRONNAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-6,

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le souhait de la commune d'adhérer, plus particulièrement, au groupement de commande pour la réalisation d'un audit dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Considérant qu'un groupe de travail « achat » a été régulièrement réuni au cours de l'année 2015. Lors de sa réunion finale, l'option du groupement de commande a retenu les faveurs des membres du groupe.

En conséquence, le Pays Voironnais propose plus largement à ses communes membres l'adhésion à un groupement de commande permanent permettant des économies de fonctionnement (partage des coûts de procédure, économie de temps passé) et de tarifs par une meilleure définition et une rationalisation du besoin, des effets volume, un accent mis sur l'aspect économique.

Ce conventionnement est ouvert à toutes les communes du territoire et à leurs structures satellites.

L'adhésion au groupement de commande ouvre la possibilité aux membres de participer ou non à chaque acte d'achat, sur sollicitation du coordonnateur sans contrepartie financière.

Pour des raisons d'organisation et de charge de travail, le Pays Voironnais proposera à tous les membres de participer à un achat groupé au fur et à mesure de l'échéance de ses propres contrats.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention et ses annexes,
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter les termes de la présente et notamment de signer tout document afférent à la présente délibération, l'autorise à prendre tout avenant ultérieur à ladite convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Délibération N° 88/2018**SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
RENFORCEMENT POSTE GATELIERE ET EXTENSION BT AGRICOLE**

Monsieur GAUJOUR informe l'assemblée que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux de l'opération intitulée Commune de St Etienne de Crossey – affaire n°18-001-383 – Renforcement poste Gatelière et extension BT agricole.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	40 223 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	33 445 €
La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	6 335 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet et du plan de financement définitif, de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

1 Prend Acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 40 223 €

Financements externes : 33 445 €

Participation prévisionnelle 6 778 €

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 Prend Acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **6 335 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

3- La commune demandera au GAEC La Poule aux fruits d'Or conformément à l'article L 332-8 du code de l'urbanisme le remboursement de l'extension qui s'élève à 4 872 €

Délibération N° 89/2018

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ASSOCIATION SPORTIVE CROSSEY FOOTBALL

Depuis plusieurs années, la commune met à disposition de l'Association Sportive Crossey Football les locaux décrits ci-dessous à titre gracieux :

- une salle de réunion - local buvette et le local technique du bâtiment foot camping gardien,
- les vestiaires extérieurs, le local administration foot,
- les terrains d'honneur et d'entraînement,
- l'infirmerie du complexe sportif et les toilettes extérieurs.

La présente convention arrive à son terme le 18 octobre 2018. Il est nécessaire de la renouveler afin de rappeler par écrit les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. Elle sera renouvelable de manière tacite pour une durée d'une année.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 89/2018

VIREMENT DE CREDIT N°05/2018

ARTICLE 2128 opération 37 « MONUMENT AUX MORTS »

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée le chiffrage nécessaire à la rénovation paysagère du monument aux morts communal. Le devis s'élève à 4 758,55 Euros Hors Taxe soit 5 590,91 Euros TTC arrondis à 5595 euros TTC. Cette somme n'a pas été inscrite au budget primitif 2018.

Sur l'article 2128 opération 24 aménagement place de la Marmotte, une enveloppe de 3600 Euros a été votée au BP 2018. Le besoin pour cet aménagement est de 950 euros, soit un reliquat de crédits de 2650 Euros qui peuvent être affectés aux travaux du monument aux morts. Le reste sera pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement pour 2945 euros.

ARTICLE 2183 opération 103 « MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE »

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de faire l'achat d'un tableau blanc pour le poste de direction de l'école élémentaire pour 100 euros, non inscrit au budget primitif 2018. Crédits à prendre sur l'enveloppe des dépenses imprévues d'investissement.

Il est proposé de prendre ces compléments d'enveloppes budgétaires, via le poste des dépenses imprévues de la section d'investissement, dont le disponible est de 21 932,08 euros, ramené à **18 887,08 euros après ce virement de crédit.**

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2128 « opération » 37	Agencements de terrains « Monument aux morts »		5 595,00
2183 « opération » 103	Matériel de bureau et d'informatique		100,00
2128 « opération » 24	Place Marmotte	- 2 650,00	
020	Dépenses imprévues	- 3 045,00	
Total section		- 5 695,00	5 695,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 90/2018

VIREMENT DE CREDIT N°06/2018

AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDE :

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée la demande formulée par monsieur le percepteur de Voiron quant à la nécessité d'amortir les 2870,40 euros de frais d'étude réalisés en 2012 (Mandat Numéro 421) pour les ouvrages d'art « pont des moulins », étant donné que ces études n'ont pas été suivies de travaux.

Pour ce faire il conviendra d'émettre un mandat de 2870,40 euros à l'article 6811 « amortissements » de la section de fonctionnement et un titre de recette du même montant à l'article 28031 de la section d'investissement.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
6811	Amortissements	2 871,00	
022	Dépenses imprévues	-2 871,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 91/2018

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES POUR
L'INTEGRATION DE LA GEMAPI
(Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations)**

Monsieur le Maire rappelle que

Par application de l'article L.211-7 du code de l'environnement (introduit par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles), la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI)

Conformément à la loi, la commission locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a neuf mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour établir son rapport : elle s'est donc réunie le 18 septembre afin de procéder à l'évaluation financière de la compétence.

La proposition de la CLECT pour le transfert de la compétence GEMAPI est de ne pas impacter l'attribution de compensation des communes, puisqu'un financement global de la compétence par la taxe GEMAPI afférente est privilégié : une délibération sera prise dans ce sens au Conseil communautaire du 28 septembre 2018.

La méthode d'évaluation retenue par la CLECT est donc la méthode dérogatoire : aussi pour que la décision prise par la commission soit exécutoire, le rapport doit être adopté à la majorité des 2/3 par le Conseil communautaire puis être également adopté par chaque commune intéressée, en tenant compte du rapport de la CLECT, dans les trois mois qui suivent l'envoi du rapport par le Président de la CLECT

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport joint

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix, 1 abstention

Donne son approbation pour le rapport présenté.

Délibération N° 92/2018

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DES TRANSPORTS DU PAYS
VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service transport envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.

Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal par 17 voix, 1 abstention

Donne son approbation pour le rapport présenté.

Délibération N° 93/2018**PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2017 DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets au titre de l'année 2017 envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen
Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualité et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations des services.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :****Finances et sports:**

Des éléments saillants sur le mur d'escalade du gymnase doivent être traités. Le SDIS procédera à une visite de sécurité du gymnase le 11 octobre à 9 h.

Les demandes de subventions (région et fédération) n'aboutiront pas cette année elles seront reportées sur 2019.

Une conférence territoriale pour faire le point sur les subventions s'est déroulée le 21 septembre : la subvention « cheminement piéton » est acquise, le Département attend l'ordre de service pour la subvention « alternat rue de la Mairie », cet ordre de service devrait bientôt parvenir dans les services du Département. La subvention pour la Maison Pour Tous est reportée en 2019.

La pluie a fait diminuer de moitié la participation aux Foulées Natures de Crossey.

L'assemblée générale de dynamic gym est prévue le 19 octobre.

Prochaine commission le 16 octobre 2018.

Urbanisme :

5 déclarations préalables, 1 permis de construire et 1 permis de démolir ont été étudiés par la commission

Le dossier pour la signature d'un protocole et du document d'arpentage a été envoyé à madame Germain, nous sommes en attente de son retour pour finaliser les plans d'agrandissement du parking de l'église.

Un courrier a été fait à ENEDIS pour déplorer la non réponse de ce service aux certificats d'urbanisme.

Madame Marrant a reçu la plainte d'habitants d'un lotissement vers l'abri bus des Vachonnes concernant la vitesse sur la route de St Aupre.

Prochaine commission le 23 octobre 2018.

Travaux :

Une réunion de démarrage des travaux de la rue de la Mairie va être organisée vers le 23 octobre entre la commune, l'entreprise mandatée par la commune, le Département et l'entreprise mandatée par le Département afin de coordonner les différentes interventions

L'architecte chargée de la rénovation de la Maison Pour Tous a fait parvenir en Mairie les documents nécessaires à la déclaration préalable et à l'autorisation de travaux.

Les travaux du cheminement piéton aux Vachonnes prennent du retard.

Une ligne continue sera matérialisée rue des tilleuls avec des interruptions vers les entrées de maison pour interdire le dépassement sur cette rue.

Le bon pour accord des travaux du monument aux morts sera envoyé à l'entreprise dès jeudi 11. Les travaux devront être finis pour le 11 novembre.

Le city stade est en fabrication.

La commande pour les enrobés a été envoyée à la société COLAS.

Prochaine commission : le 25 2018.

Vie du village

La présentation de la saison culturelle a eu lieu le 21 septembre. Les spectacles de la saison culturelle ont été choisis pour qu'ils s'adressent à tout le monde (concert, cirque, théâtre, opéra etc..)

Pour le 1^{er} spectacle, 178 réservations ont déjà été faites. Il s'agit de rock Celtic, le bistro loco d'AEJ sera présent.

Samedi dernier la place du puits partagé a accueilli la Gratifieria.

Samedi 13 octobre lors de l'évènement national « le jour de la nuit » l'association d'astronomie du Voironnais organisera sur le parking de l'école une observation astronomique.

Dimanche 14 octobre, le troc o plantes se déroulera à St Aupre.

Le 11 novembre pour célébrer l'armistice de la guerre de 14/18, la cérémonie aura lieu le matin et un spectacle l'après-midi.

Le 15 novembre les enfants renouvelleront le Conseil Municipal Enfance Jeunesse (CMEJ)

Prochaine commission : le 16 octobre 2018.

Enfance jeunesse et action sociale

Le conseil d'Administration d'AEJ aura lieu le 10 octobre

Une dizaine de soupes seront en « compétition » lors du festival de la soupe le 11 octobre. Des élus viendront vers 17 h 30 à la salle des fêtes pour installer les tables.

Une réunion a été programmée pour l'agrandissement de la crèche avec la Mairie, les entreprises, la Directrice et le bureau de la crèche.

3 élues seront présentes à l'école pour la dictée d'Ella.

Lors de la 1^{ère} réunion de la commission festivité, la proposition a été faite d'élaborer les colis des aînés avec des produits locaux, ceci pour favoriser les circuits courts. Les produits seront moins nombreux mais de meilleure qualité.

Le thème du repas des aînés sera cette fois ci le « casino ».

La commission scolaire a travaillé sur les deux plans proposés par l'architecte pour l'agrandissement de la garderie/ludothèque, le projet avec une avancée en triangle a été choisi, il a l'avantage d'avoir une plus grande surface et laisser plus d'espaces verts autour. Le maître d'œuvre va donc retravailler sur ce scénario pour proposer un avant-projet.

Prochaine commission festivité le 23 octobre 2018.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 6 NOVEMBRE 2018 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 16 octobre 2018